

GENERAL AGREEMENT  
ON TARIFFS AND  
TRADE

ACCORD GENERAL SUR  
LES TARIFS DOUANIERS  
ET LE COMMERCE

RESTRICTED

C/M/32/Corr.1  
19 January 1966

Limited Distribution

---

COUNCIL  
14-15 December 1965

CONSEIL  
14-15 décembre 1965

MINUTES OF MEETING

Held at the Palais des Nations, Geneva,  
on 14-15 December 1965

Corrigendum

Page 4, last paragraph

The second sentence should be replaced by the following:

"The representative of Uruguay said that it was the conviction of his delegation that the draft legislation on the Uruguayan merchant navy, which was under study for submission to Parliament, took account of the legitimate interest of the parties concerned. Its adoption had probably been delayed due to the fact that the problems involved were at present being studied and discussed within the Latin American Free Trade Association of which Uruguay was a member."

---

COMPTE RENDU DE LA REUNION

tenue au Palais des Nations à Genève  
les 14 et 15 décembre 1965

Corrigendum

Page 5, deuxième paragraphe

La deuxième phrase doit être remplacée par le texte suivant:

"Le représentant de l'Uruguay a déclaré que sa délégation est convaincue que le projet de loi sur la marine marchande uruguayonne qui est à l'étude en vue de sa présentation au Parlement tient compte des intérêts légitimes des parties intéressées. L'adoption de ce projet a probablement été différée du fait que les problèmes auxquels il se rapporte font actuellement l'objet d'études et de discussions dans le cadre de l'Association latino-américaine de libre-échange, dont l'Uruguay fait partie."